

## Charte agricole Orléans Val de Loire Compte-rendu réunion n°1 - Checy - 6 mai

### Secteur Nord Est,

### Pôle Grandes cultures et production légumière

Destinataires :	Les participants, Comité Technique, Groupe de Travail
Sujet :	1 <sup>ère</sup> réunion de secteur
Auteurs :	Bertrand Riffiod, Clément Lefèvre
Date :	6 mai 2011

*CR1105 Réunion 1 secteur Nord-est Grdes cultures legumes V2.doc*

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION DE LA REUNION .....</b>	<b>2</b>
1.1.	JEAN VINCENT VALLIES, MAIRE DE CHECY .....	2
1.2.	LAURENT BAUDE, VICE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, EN CHARGE DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE .....	2
1.3.	BENOIT FLIPO, MEMBRE ELU DE LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE .....	3
<b>2.</b>	<b>LES PRESENTATIONS .....</b>	<b>4</b>
2.1.	LA DEMARCHE DE CONCERTATION .....	4
2.2.	LE DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE .....	4
<b>3.</b>	<b>DISCUSSION .....</b>	<b>9</b>

Cette première réunion a regroupé 15 participants (hors représentants de l'agglomération, de la chambre d'agriculture et de la mairie d'accueil).

Prochaines réunions pour le secteur nord-ouest : **jeudi 9 juin à 18h et le mardi 5 juillet à 18h** à Checy, salle du conseil municipal.

## 1. INTRODUCTION DE LA REUNION

---

### 1.1. JEAN VINCENT VALLIES, MAIRE DE CHECY

**M. Vallies** remercie les participants d'être présents à cette réunion visant à l'élaboration de la Charte Agricole. Il est heureux d'accueillir la première réunion de secteur. Il souhaite saluer la présence des maires de Combleux, Bou, et de Mardié et des agriculteurs, malgré leur charge d'exploitation.

Il souligne que la ville de Chécy a choisit de mener depuis quelques années un travail de protection, de sauvegarde, voire de développement, des espaces naturels et agricoles dans le cadre d'un programme « Chécy Poumon Vert ». L'objectif pour l'agriculture, dans le cadre de ce projet, est de classer certaines zones en ZAP (Zone Agricole Protégée). Il est essentiel de défendre l'agriculture périurbaine. Le travail de Chécy et d'autres villes voisines est en phase avec la constitution de cette Charte au niveau de l'agglomération. Le travail a été engagé à Chécy en partenariat avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture, puis avec l'ensemble des propriétaires et des exploitants agricoles.

### 1.2. LAURENT BAUDE, VICE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, EN CHARGE DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE

**M. Baude**, à qui la Communauté d'Agglomération a confié le dossier de la Charte Agricole, remercie les partenaires et les exploitants d'être présents à cette réunion de secteur. L'Agglomération a l'ambition de produire une Charte agricole afin de préserver l'agriculture au sein de l'agglomération. L'urbanisation est croissante, ce qui entraîne le « grignotage » des terres agricoles. L'agriculture risque de fait d'être repoussée au-delà de l'agglomération. Or, cette présence est fondamentale, et ce, pour trois raisons. D'une part, l'agriculture représente une activité économique à part entière, qui génère des emplois. D'autre part, l'agriculture permet de répondre aux besoins des 270 000 consommateurs de l'agglomération. Enfin, l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'équilibre entre nature et ville et dans l'entretien des paysages. L'objectif de cette Charte est de conserver l'agriculture, de lutter contre l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles qui repoussent l'activité agricole au-delà de l'agglomération.

Si à la base, ce document n'est pas opposable au tiers, le Président de l'Agglomération, Monsieur Lemaigen, envisage de l'intégrer au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), ce qui lui confèrerait une dimension prescriptive plus importante. Cette Charte, qui est réfléchi depuis longtemps par l'Agglomération, représente un engagement fort pour les élus et signataires. Ce document d'orientation doit se baser sur un diagnostic permettant de décrire la situation de l'agriculture aujourd'hui dans l'agglomération. Dans ce cadre, la Charte sera coproduite avec la Chambre d'Agriculture, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération d'Orléans, l'Etat, via la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui a confié une étude spécifique aux étudiants de Polytech'Tours, la Région, en tant que co-financier de la Charte par

l'intermédiaire du contrat régional d'agglomération, sont autant de partenaires importants pour élaborer le diagnostic et la Charte

La Charte agricole doit, pour être pertinente, découler d'une démarche de concertation. L'avis et le positionnement des élus, mais surtout des exploitants, sont nécessaires pour définir et arrêter les objectifs de la Charte. Cinq secteurs, ayant des caractéristiques homogènes, ont été définis sur l'agglomération. Trois réunions par secteur sont prévues. La première sera réservée au diagnostic et les deux suivantes seront consacrées aux objectifs et à l'élaboration précise du contenu de la Charte agricole.

Les problématiques portent notamment sur le foncier : sa disponibilité et son coût, l'image de l'agriculture notamment auprès du grand public, la distribution, les types d'agriculture...

Le secteur nord-est « grandes cultures et production légumière » concerne les communes de Chécy, Combleux, Bou, Mardié, Boigny, Marigny-les-usages et Chanteau.

### **1.3. BENOIT FLIPO, MEMBRE ELU DE LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE**

**M. Flipo** remercie le Maire de Chécy et le Vice-Président de l'AggLO. L'initiative de la Charte agricole provient des Présidents de l'AggLO et de la Chambre d'agriculture. Protéger et développer l'agriculture sur l'AggLO nécessite de développer une stratégie sur le territoire avec des engagements et des orientations, même si la Charte n'a pas de valeur contraignante. La Chambre d'agriculture souhaite que l'ensemble des préoccupations des agriculteurs soient prises en compte. Dans les enquêtes menées par David Méot, les agriculteurs ont exprimé un besoin de concertation et de communication. Le dialogue est à renouveler entre les élus et les agriculteurs dans le but d'optimiser le foncier durablement.

## 2. LES PRESENTATIONS

---

### 2.1. LA DEMARCHE DE CONCERTATION

**M. Riffiod**, du *cabinet Res publica*, décrit la démarche de concertation mise en place pour l'élaboration de la Charte agricole, qui est construite autour de 3 phases.

La première phase, qui est achevée, consistait à créer avec le Comité Technique les conditions optimum pour que les discussions sur la Charte soient pertinentes. Certains interlocuteurs (exploitants, associations...) ont également été rencontrés en amont pour identifier les attentes et alimenter la réflexion. Le 18 avril, une réunion à l'échelle de l'agglomération a lancé la démarche de concertation.

Le Comité Technique, placé sous la présidence de Monsieur Baude, regroupe les services de l'Etat, de l'Agglomération, de la Région Centre, du Département du Loiret, de la Chambre d'Agriculture et de l'Agence d'Urbanisme.

La deuxième phase, qui débute aujourd'hui, consiste à lancer un premier débat sur la base d'un diagnostic établi par la Chambre d'agriculture. Celui-ci donne lieu à une réunion spécifique pour chacun des 5 secteurs définis pour cette concertation.

La troisième phase visera à identifier les attentes des différents acteurs, notamment les exploitants et à définir les orientations de la Charte. Pour cela, deux réunions par secteur seront organisées.

La Charte sera rédigée par un Groupe de Travail spécifique, qui devrait regrouper en plus du comité technique des élus des communes de l'agglomération ainsi que certains exploitants issus des 5 secteurs et des associations.

Le projet de Charte sera soumis aux élus de l'agglomération lors d'une réunion de la Commission Développement Economique en septembre et devrait être adoptée à l'automne.

Une réunion de clôture du processus de concertation devrait avoir lieu en octobre, afin de permettre aux élus de présenter à l'ensemble des contributeurs les décisions prises au vu de la concertation.

### 2.2. LE DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**M. Méot** présente le diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture qui s'appuie sur le travail des étudiants de Polytech'Tours et en rencontrant de manière plus précise les exploitants. Les contraintes qui pèsent sur l'agriculture du territoire sont les suivantes : au nord la forêt d'Orléans, au sud la forêt de Sologne, entre la Loire et le Loiret une zone inondable et la zone des captages en eau potable de la ville d'Orléans qui se situe également pour partie sur la commune de Saint-Cyr-en-Val. Si l'agriculture joue un rôle dans l'aménagement du cadre de vie, notamment le paysage, qui profite à tous, elle constitue principalement une activité économique, qui produit des denrées, alimentaires ou non, et génère des emplois.

Le diagnostic se divise en 3 axes. Le premier vise à un état des lieux de l'agriculture présente sur le territoire. Le deuxième tend à éclairer les menaces et les contraintes qui pèsent sur l'activité agricole du territoire. Le dernier identifie les principales thématiques repérées lors d'échanges avec les agriculteurs-exploitants.

257 exploitations ont été recensées sur le territoire dans un premier temps. Grâce à l'ADASEA, aujourd'hui Pôle Installation de la Chambre d'Agriculture, 157 exploitations ont été enquêtées afin de recueillir des informations supplémentaires et les besoins formulés par ces agriculteurs. Au total, 232 exploitations professionnelles sont encore en activité, c'est-à-dire en déduisant les exploitations fermées et les exploitants retraités qui ne commercialisent plus leur production). Les 5 secteurs identifiés pour servir de base de discussion à la concertation sont les suivants :

- Le nord-ouest : grandes cultures
- Le nord-est dans sa deuxième couronne : grandes cultures et maraîchage plein champ
- Le centre : arboriculture
- Le sud-ouest : arboriculture et viticulture (avec présence d'AOC)
- Le sud-est : maraîchage et horticulture.

Chaque année, l'outil de Relevé Parcelaire Graphique (RPG) est fourni à différentes structures. Cet outil permet de déclarer les surfaces à la PAC (Politique Agricole Commune) pour obtenir les aides. Ces surfaces sont mises à jour chaque année en fonction de leur utilisation. Le seul défaut est que toutes les cultures ne sont pas représentées car elles ne sont pas toutes déclarables. Un producteur maraîcher ne va pas demander d'aides de la PAC et ne déclare pas sa surface. Aujourd'hui, les terres agricoles représentent environ 10 000 hectares, un tiers de la surface totale.

Par rapport au RPG, les cultures dans le secteur Nord ouest sont majoritairement des cultures de plein champ qui sont déclarées à la PAC et qui peuvent donner lieu à des aides. Dans ce cadre, plus de 80% des surfaces agricoles sont répertoriées. Mises à part quelques parcelles, les productions spécialisées n'apparaissent pas. Les friches n'apparaissent pas non plus. Les céréales sont extrêmement présentes. Viennent ensuite les oléagineux. Concernant la taille des îlots, au nord il existe des grandes parcelles. La taille moyenne des parcelles sur la totalité du pôle est d'environ 1,40 hectare. Ce qui est relativement petit. Il y a un problème de morcellement important, avec de toutes petites parcelles. Il est important de noter la présence de terres en gel. Sur le pôle, 430 hectares sont en gel. C'est le pôle qui possède le plus d'hectares en gel. Le gel est lié à plusieurs facteurs : la taille des îlots, la qualité des sols,...

2 200 hectares sont cultivés sur ce pôle nord-est, dont 68% de céréales. La deuxième culture du secteur est le gel (15%) - le gel est déclaré à la PAC et il y a une obligation d'entretien - 13% d'oléagineux, 2% de divers, 1% de prairies et 1% de légumes et fleurs (plutôt légumes).

Selon les données CER France Alliance Centre, retravaillées par la Chambre d'agriculture, le pôle « grandes cultures et production légumière » (nord-est) est celui

qui compte un nombre d'UTH (unité de travail humain) familiales d'environ 1 UTH. L'UTH salarié est nettement plus faible. Il y a donc peu d'emplois salariés. Le produit brut par hectare est le plus faible de tous les pôles. Ceci est lié principalement à la qualité des sols. En termes d'emplois directs, l'agglomération compte 317 UTH familiales, 577 UTH salariés (plutôt main-d'œuvre peu qualifiée) pour un total de 12 600 hectares de SAU et pour un produit brut de 76 000 millions d'euros environ.

Les contraintes et menaces sur ce secteur sont liées à l'urbanisation et l'aménagement. Selon l'INSEE entre 1999 et 2007, deux critères sont pris en compte : l'extension des maisons et l'extension des zones d'activités, des infrastructures. Le pôle est le secteur où la création de nouveaux logements est la plus forte. Au niveau de l'agglomération, l'objectif inscrit dans le PLH (programme local de l'habitat) est d'accroître le parc immobilier de 1 300 nouveaux logements chaque année. Selon la densité de l'habitat, la consommation foncière est plus ou moins importante. Non seulement le secteur voit une progression de la construction de nouveaux logements, mais ceux-ci sont particulièrement consommateurs d'espaces. Les habitations sont clairsemées et représentent une qualité de vie recherchée dans une seconde couronne d'agglomération. Cependant, cette qualité de vie opère une réelle pression foncière dans l'attente que ces terrains deviennent constructibles.

Concernant la pression foncière exercée par l'extension d'activités ou d'équipements sur l'AggLO, le SCOT met en évidence que la majorité des aménagements sont prévus sur le pôle nord-ouest principalement.

Les études de sol montrent que les terres situées au nord sont des sols « argilo-sableux de l'orléanais » (bonnes potentialités s'ils sont drainés et abondés). Des sols qui sont hydromorphes, très hétérogènes, peu appropriés aux grandes cultures. Des sols à l'Est qui sont des sols à texture sablo-limoneuse (assujettis à l'engorgement et qui doivent donc être drainés).

Concernant l'accès à l'eau, il y a une quantité importante de forages correspondant au grand nombre de parcelles dans le secteur sud de Mardié. Si des projets d'aménagement doivent se faire, la destruction d'un de ces forages peut avoir une répercussion importante sur l'agriculture et l'exploitabilité des surfaces.

Les premiers échanges qui ont eu lieu entre la Chambre d'agriculture et quelques exploitants révèlent 3 enjeux principaux :

- **Le foncier :** Les problématiques sont liées au coût élevé des terres, à un certain nombre de baux précaires et à l'insécurité liée au maintien des surfaces en terres agricole qui freine les investissements. De même, certains exploitants ont l'impression d'être informés plus que consultés par l'AggLO et les communes concernant les projets d'aménagement envisagés, ce qui entraîne une recherche constante de surfaces pour compenser celles perdues. La qualité agronomique des sols n'est pas suffisamment prise en compte dans les projets d'aménagement.
- **Le voisinage :** Des tensions peuvent exister avec certains riverains, malgré certains efforts d'agriculteurs qui essaient de ne pas traiter le week-end notamment,... Ils soulignent là un véritable problème d'image de l'agriculteur et de l'exploitant. Cela mériterait plus de communication.

- La circulation : Les aménagements de voiries, notamment ceux visant à réduire la vitesse des usagers, ne sont pas toujours compatibles avec la circulation des véhicules agricoles. L'absence ou le manque de consultation sur ces thématiques sont fortement ressentis. Les exploitants se plaignent de ne pas avoir un interlocuteur identifié entre l'agglomération et la commune pour régler ces problèmes.

En conclusion, ce pôle correspond à une agriculture de seconde couronne d'agglomération avec des maisons de type pavillon, correspondant à ce que cherchent les habitants du périurbain. Les communes vont continuer à s'étendre, mais l'objectif serait de trouver un consensus par le biais des documents d'urbanisme pour viser les parcelles à faible valeur agronomique, en préservant les autres. La pression foncière est importante, due aux logements essentiellement. Les sols ont une aptitude moyenne aux céréales. Cela a incité certains agriculteurs à abandonner certaines parcelles face à un cours faible à l'époque. L'initiative locale est encourageante, grâce notamment à la politique de préservation foncière agricole engagée par la ville de Chécy.

**M. Vallies** regrette ne pas voir apparaître les exploitations forestières et d'une façon plus générale la forêt dans le périmètre d'étude de la charte agricole. Il trouve que c'est un vrai manque, notamment sur la commune de Chécy où celle-ci est loin d'être neutre. Il ajoute qu'il y a une filière forestière régionale. Il pense qu'il serait utile de la mettre en valeur.

D'autre part, il indique qu'à Chécy, des vignes sont présentes. Or, cela n'a pas été noté dans le diagnostic. 3 hectares sont classés en AOC. C'est une initiative qui date d'une douzaine d'années autour de l'association « CAVE : Chécy, les amis de la vigne ». La démarche « Chécy Poumon Vert » est de penser la ville de demain avec la prise en compte de l'agriculture périurbaine. Le travail de délimitation de la ZAP est déjà très avancé. 18 actions possibles ont déjà été listées dans le cadre de l'étude réalisée par la Chambre d'agriculture et la SAFER pour le compte de la commune. L'idée est désormais de hiérarchiser ces actions.

Pour maîtriser le foncier, il est nécessaire de construire des outils. C'est pour cela qu'une convention peut-être passée avec la SAFER afin de permettre d'assurer une veille foncière des zones agricoles. Ce conventionnement permet de garder un certain contrôle des terrains agricoles. Cela a deux effets majeurs :

- A chaque fois qu'une opération peut se faire, la ville obtient immédiatement l'information.
- Cela a provoqué un effet important sur l'évolution des coûts puisque, par le biais de la SAFER, la ville peut préempter aux coûts du marché.

« Chécy Poumon Vert » a également prévu la protection des zones naturelles par la constitution d'une Zone Naturelle Régionale. A cet effet, une convention a été passée avec NATURA 2000 sur la gestion de ces espaces sur les 10 prochaines années.

Monsieur VALLIES souhaite également souligner la démarche engagée par la commune en matière de développement de l'habitat avec le projet de construction d'un écoquartier qui permettra d'urbaniser une parcelle actuellement enclavée. Il s'agit de la

seule opération de développement de l'habitat qui sera engagée par la commune. Le choix de la parcelle n'est pas neutre : espace agricole non exploité et peu riche, c'est une dent creuse enclavée.

La question de l'agriculture périurbaine est centrale pour la Ville et reliée à toutes les autres.

**M. Hubert Tinseau, adjoint au Maire de Chécy chargé du développement durable et des espaces naturels**, indique que la question de départ est de préserver la ceinture verte entre Chécy et le reste de l'Agglo. La SAFER et la Chambre d'agriculture ont répondu en commun à la consultation lancée par la commune pour la réalisation de cette étude agricole. Un diagnostic sur les terres en cultures ou non a été ensuite réalisé pour faire émerger les différentes problématiques. Le diagnostic recense 343 propriétaires avec une moyenne de 2 propriétaires par propriété. Les propriétaires sont positionnés sur des parcelles de plus en plus petites. L'objectif est de travailler sur les sols disponibles afin d'effectuer des regroupements de parcelles afin d'attirer de nouveaux entrepreneurs agricoles. La SAFER offre ses services pour faciliter ces regroupements.

Suite à ce diagnostic, un certain nombre de préconisations ont été faites qui rejoignent celles de la Chambre d'agriculture dans le cadre du diagnostic réalisé sur l'Agglo : voisinage, qualité du sol,... Les parcelles en gel sont, pour la plupart, d'anciennes vignes.

Concernant les débouchés, la distribution présente un potentiel, sans compter les pôles cosmétiques et pharmaceutiques qui peuvent avoir des besoins en plantes spécifiques. Il faut travailler l'ensemble des débouchés possibles.

### 3. DISCUSSION

---

**M. Fontaine**, qui n'est pas agriculteur, souhaite transmettre ses félicitations à l'analyse présentée. Il souligne que son « cas » est parfaitement représenté à travers l'ensemble de ce qui a été dit. Il a hérité de vignes. Celles-ci ont été partagées en 2 parties, dont la sienne avec une qualité de terre très difficile. En 1980-90, les paysans ont commencé à rendre les terres non rentables et celles contigües à l'urbanisation. La DDA et le gouvernement proposaient de reboiser, en bénéficiant de certaines allocations. Des bois ont été plantés : sapin, frêne,... Il a ensuite hérité de ces terres boisées. Dans les années 90, les premiers POS ont été tracés. A Chécy, pour diverses raisons, les terrains à bâtir ont disparu et les bois ont été classés. Il a ainsi hérité de 3 hectares de bois classés.

Le problème du bois c'est qu'il faut pouvoir l'entretenir et le vendre. Autre problème, quand les arbres sont malades. Que faire du bois à jeter ? D'autant que certains propriétaires, qui ne sont pas des forestiers, laissent les chenilles s'installer dans les pins. Il souhaite qu'il n'y ait pas de mitages du foncier agricole en évitant un maximum le développement de l'habitat résidentiel en milieu agricole ou forestier.

**M. Yves Picot**, élu et agriculteur, pense que l'élément essentiel est de trouver une rentabilité agricole. Il pense que réaliser une Charte agricole ne sert à rien sans cela. Il est nécessaire de rechercher la durabilité (20 à 30 ans minimum). Or, compte tenu de l'état du marché économique qui est instable, il est impossible de se lancer dans une activité, en particulier pour les céréales. Il se dit très réservé sur la vente directe concernant les fruits et les légumes, car la rentabilité est fragile. Si les producteurs se multiplient, les prix descendent. Il est intéressant d'en développer un petit peu, sans plus, pour éviter la guerre des prix.

Il se dit surpris de constater que les biens agricoles produits sur le territoire ne représentent qu'un tiers des produits vendus sur les marchés. Le reste provient d'autres producteurs ou de l'étranger : Maroc, Espagne,... en dehors de la production locale donc. Ces vendeurs deviennent à ce moment là des professionnels.

**Mme Wojcik**, Maire de la Commune de Bou, indique que la commune a de très petites parcelles qui, anciennement étaient des vignes. La particularité et la difficulté tiennent dans le fait que la commune est en zone 100% inondable. L'avantage est que cela les protège de l'urbanisation. Elle précise qu'il n'y a quasiment plus d'agriculteurs dans la commune. Il y a seulement un GAEC. La commune travaille sur son PLU afin de faciliter des installations de jeunes. Mais se pose le problème de l'accès à un logement avec un GAEC qui chapote aujourd'hui l'ensemble des terrains à exploiter et qui ne laisse pas d'espaces aux jeunes agriculteurs. Certaines parcelles pourraient pourtant servir à une agriculture raisonnée. Elle se demande ainsi comment faire venir d'autres agriculteurs sur la commune.

**M. Méot** indique que ce qui se passe au niveau du GAEC de Bou est une tendance assez générale : les terrains se libèrent au « goutte à goutte » et les reprises se font par les plus grosses structures en place. C'est le cas également dans le nord-ouest de l'Agglo. A défaut de repreneur familial, l'exploitation est divisée en plusieurs parties et transmises aux exploitations voisines qui cherchent à reconstituer des surfaces,

notamment lorsque des projets d'aménagement urbain ont pu avoir lieu sur leurs parcelles.

Pour ce qui concerne les exploitants, ils ne recherchent qu'une chose : un contexte favorable pour assurer une bonne sécurité du projet. Les projets existent et certains cherchent à s'implanter ou se développer sur l'agglomération, notamment pour de la vente directe. L'asperge est la seule vente directe qui perdure dans le secteur de Chécy. La grande culture ne se prête pas à ce type de vente. Il suggère que si un exploitant en vente directe aidé par la commune veut s'installer, une étude de marché doit être menée par la Chambre afin d'éviter que la commune n'installe un concurrent aux exploitants déjà présents. Le pôle installation de la Chambre d'agriculture dispose des compétences pour mener ce type d'études de marché.

**M. le Maire de Combleux** indique qu'une ferme existe au milieu de la commune. Cette ferme est l'un des éléments structurants du paysage communal. La commune s'est rendue propriétaire d'un champ qui est actuellement exploité par un agriculteur. La ville de Combleux tient au maintien de cette parcelle en vocation agricole. Monsieur Jacques BIE rejoint totalement les questions et préoccupations exprimées par la Maire de Bou.

**Une représentante de la SAFER** explique que l'importance est effectivement de créer un contexte favorable pour l'agriculteur. Concernant les ventes au coup par coup, la SAFER peut avoir des outils sur ces enjeux pour les stocker et les regrouper afin d'améliorer les conditions d'arrivée de nouveaux agriculteurs.

**Mme la Maire de Bou** précise qu'à l'heure actuelle ce ne sont pas des terrains en vente mais des baux.

**Un agriculteur de Mardié** ne comprend pas pourquoi un jeune ne peut pas s'installer avec une telle maîtrise du foncier. Il constate le même problème sur Mardié. Les retraités préfèrent quelqu'un de 55 ans plutôt qu'un jeune. Les baux SAFER sont plutôt gênants pour les jeunes.

**La représentante de la SAFER** précise que les baux SAFER ont vocation à pallier à une situation temporaire.

**Un représentant de la SAFER** explique que les baux SAFER durent un an et sont résiliable chaque année, et s'étendent sur un maximum de 2 ans. Aucun jeune n'est installé sur un bail précaire. Ils servent en cas de situation exceptionnelle.

**Un élu de la commune de Bou** explique que le problème de fond est le foncier. Il attend de la Charte qu'elle permette un véritable travail d'information et de prévention en amont au niveau des propriétaires. Certains propriétaires refusent de louer des terres, notamment à des « étrangers » : sans liens et sans connaissance du territoire. Néanmoins, il faut bien leur laisser une chance.

**Un exploitant de Boigny** pense qu'il est essentiel que les élus dialoguent avec les agriculteurs sur les problèmes d'infrastructures et d'aménagements. Il indique qu'il y a de plus en plus de gros soucis pour les déplacements des machines agricoles : des obstacles, des bordures de voie, des pistes cyclables,... sont des freins terribles à la

circulation. Concernant le foncier, il craint que le territoire ne se retrouve dans le même cas de figure qu'en Sologne où les industriels achètent des terres agricoles à des prix exorbitants. Les agriculteurs n'ont alors plus accès au foncier.

**M. Baude** explique que les élus peuvent faire des erreurs d'appréciation dans le cadre de l'aménagement du territoire. La concertation réalisée dans le cadre de la démarche d'élaboration d'une charte agricole doit permettre d'engager le dialogue afin de tenir compte des intérêts des agriculteurs.

**Mme Priami, élue de Boigny** indique qu'elle confirme les grandes difficultés de circulation et les besoins des exploitants parfois opposés aux besoins des urbains. Un maximum est fait en terme de concertation par les municipalités mais cela n'empêche pas les problèmes.

**Arnaud Thévenier de la SAFER** indique que la SAFER doit être avertie des échanges possibles afin de pouvoir protéger au mieux les agriculteurs. Il faut avertir la SAFER afin qu'elle puisse faire son travail. L'investissement doit être durable, surtout si un investissement est nécessaire.

**M. Vallies** indique qu'il faut être plus vigilant et plus cohérent dans la manière de traiter les espaces agricoles. Il est nécessaire de faire cette autocritique. Il vaut mieux intégrer les problématiques des agriculteurs. Les élus doivent être clairs sur les enjeux fonciers : une maîtrise et une cohérence. Il faut développer les partenariats et le dialogue avec l'ensemble des acteurs. Il pense qu'il faut éviter d'urbaniser sur les très bonnes terres de l'Agglo et viser les terres les moins intéressantes.

Il explique par exemple l'achat d'une ferme sur le nord de l'agglomération pour créer une zone d'activité. Or, ces terres sont très bonnes. Il faut interroger la politique de l'Agglo en la matière. Il faut être cohérent également dans les PLU.

Le fait de classer en terres agricoles du foncier situé en limite d'urbanisation peut parfois conduire à des conflits avec les agriculteurs eux-mêmes, ces derniers pouvant escompter une revente de leur terre à un meilleur prix s'ils avaient pu bénéficier d'un classement en zone d'urbanisation future.

Il faut également conserver une cohérence entre la politique d'aménagement menée par la commune sur son territoire et les orientations préconisées par l'Agglo dans le cadre du SCOT notamment. La périurbanité est le lieu de tous les frottements entre l'agriculture et l'urbain. Il faut connaître les priorités du SCOT et appliquer les orientations qui lui sont données : que ce soit concernant le zonage et la protection des terres agricoles, comme le développement du réseau de transport.

Concernant la maîtrise du foncier, il suggère de constituer un établissement public foncier d'agglomération à vocation agricole. Les communes n'auront pas les moyens financiers suffisants pour assurer un portage du foncier pendant 2 à 5 ans, le temps de permettre la reconstitution d'une nouvelle exploitation permettant d'accueillir un nouvel agriculteur dans de bonnes conditions. Monsieur le Maire est bien conscient du choix actuel de l'Agglo de ne pas adhérer à l'établissement public foncier départemental existant. Il rappelle que la compétence économique relève de l'agglomération.

**M. Baude** est d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de construire de la cohérence et de la clarté et, ce, dans tous les domaines. C'est également valable pour la réalisation des aménagements de voirie qui doivent prendre en compte les déplacements des engins agricoles. Le but de ces réunions est de remettre les questions agricoles au cœur des débats.

Concernant le foncier, l'AggLO a effectivement fait le choix de ne pas adhérer à l'établissement public foncier départemental. Un établissement public foncier est en réflexion à l'échelon régional. Il insiste sur le fait que cet établissement doit également être à vocation agricole et non seulement pour le logement et l'activité.

**M. Riffiod** indique, pour répondre à la remarque sur la forêt, que l'ONF a également été convié aux réunions de concertation.

**M. Baude** précise que la question de l'intégration de la forêt dans le périmètre d'étude s'est posée au sein du groupe de travail. Elle reste ouverte à ce jour. C'est également une question qui se pose pour les centres équestres ou le tourisme vert. Néanmoins, la forêt ne connaît pas la même problématique de préservation du foncier destiné à la production agricole. Dans un premier temps, la Charte pourrait peut-être rester centrée sur les problématiques purement agricoles.

**M. Flipo** indique cependant que c'est une chance d'avoir une diversité du milieu agricole : forêt, centres équestres, tourisme vert,...

**Monsieur CHARRON, adjoint au Maire de Mardié** explique qu'un habitant de la commune assure une activité de pension de chevaux. Il produit son propre fourrage et sa paille. Il n'est pas reconnu en tant qu'activité agricole car il ne vend pas le produit de ses récoltes. Néanmoins, Monsieur CHARRON considère que son activité participe de façon à part entière au maintien d'un paysage rural.

Il se dit déçu de l'intervention de la SAFER. Une centaine d'hectares ont été achetés sur une ferme de Mardié pour un prix très bas. Aujourd'hui, un projet de carrière est en cours et 60 hectares de terres agricoles de qualité vont donc être perdus. Un recours sera fait, mais il se dit très préoccupé pour l'activité agricole de Mardié. Il ne conseillera pas, aujourd'hui, à un jeune de s'installer dans une activité agricole : les prix sont fluctuants, pas de visibilité sur l'évolution de la PAC, contraintes financières énormes,... Un jeune a souhaité réaliser son projet agricole sur 5 hectares et personne n'a souhaité lui céder du foncier.

Idem pour un projet d'élevage, pour lequel, malgré le permis de construire obtenu sur les terres de ses parents, un jeune repreneur a dû renoncer du fait d'une catastrophe naturelle subit cet hiver et pour laquelle il n'était pas assuré faute de moyens. Il est aujourd'hui salarié au sein d'une exploitation.

Monsieur CHARRON se dit très réservé sur des acquisitions foncières par l'AggLO. Les exploitants qui s'installent doivent pouvoir gagner leur vie. Il explique que l'agriculture en France a des problèmes sérieux qui ne relèvent pas seulement d'une problématique locale.

**M. Baude** explique que le diagnostic de M. Méot démontre bien la nécessité d'un affichage pour faire la différence entre ce qui est de la production locale et ce qui ne

l'est pas. Cela pourrait favoriser la production locale. Peut-être que la question du coût de l'énergie incitera également à développer davantage les circuits courts.

**M. Riffiod** indique qu'un label sur l'Ile-de-France a été créé pour afficher la production locale.

**M. Méot** précise qu'une étude a été menée visant à repérer les agriculteurs de plus de 50 ans et à les interroger sur le devenir de leur exploitation (ont-ils un successeur en vue notamment ?...) Sur le secteur Nord-Est, il s'avère qu'il n'y a pas de problèmes majeurs de transmission. En revanche, sur l'ensemble de l'agglomération, dans les 10 prochaines années, 1200 hectares n'ont pas de repreneurs, alors que 1600 hectares ont déjà un projet de succession.

Les exploitants qui partent à la retraite libèrent le foncier, parfois leur bâtiment d'exploitation mais quasiment jamais leur habitation. Ceci pose un vrai problème pour les jeunes qui veulent s'installer.

**M. Baude** remercie l'ensemble des participants et souligne la richesse des interventions.

**M. Flipo** retient que le maire de Chécy fait de l'agriculture une question centrale et que la concertation doit se poursuivre avec l'ensemble des élus, des propriétaires et des agriculteurs.

**M. Vallies** espère que l'initiative de l'AggLO pourra changer les regards et les perceptions et que cette Charte se traduira par des résultats. Il souhaite une Charte qui amène plus de vigilance, de partage et de dialogue. Il restera attentif à la réalisation de cet objectif.